



Quota Management

RNCONSULT WS

Services liés à PSEUDORNCONSULT

Ce document vous est mis à disposition par la

Plate-form eHealth

38, Quai de Willebroeck – 1000 Bruxelles

Tout le monde est libre de distribuer ce document, en faisant référence à la source URL.

Table of contents

Table of contents	2
1. Document management	3
1.1 Historique du document	3
2. Introduction	4
3. Support	5
3.1 Helpdesk eHealth platform	5
3.1.1 Certificates	5
3.1.2 Pour les problèmes dans l'environnement de production	5
3.1.3 Pour les problèmes dans l'environnement d'acceptance	5
3.1.4 Pour les questions business	5
3.2 Status	5
3.3 Autorisation du Comité Sectoriel	5
4. Description business du service de base	6
4.1 Description business	6
4.2 Liste des groupes cibles	6
5. Quota management	7
5.1 Règle de bonne utilisation des services PSEUDORNConsult eH	7
5.1.1 Règles d'utilisation générale	7
5.1.2 Recommandation pour les utilisateurs de PSEUDOPersonNotificationService :	7
5.1.3 Quelques rappels clarifiant la transmission de changement de NISS dans un environnement PSEUDO et l'impact sur l'inscription PSEUDO (en complément des exemples et informations déjà décrites dans les cookbooks à ce sujet)	8
5.1.4 Que faire en cas d'indisponibilité ?	8
5.2 Définition du quota à appliquer par end-point	8
5.3 Information à fournir au support en cas de problème	9



1. Document management

1.1 Historique du document

Version	Date	Author	Description of changes / remarks
1.0	14/11/2023	eHealth platform	Initiation du document
1.1	30/11/2023	eHealth platform	Précisions concernant les inscriptions
1.2	22/05/2024	eHealth platform	Par 5.1.3 Etape 3



2. Introduction

La gestion des quotas est un moyen proactif de limiter le nombre d'appels pouvant être passés par les utilisateurs des services de santé en ligne. De cette façon, nous protégeons l'infrastructure eHealth contre les attaques DDOS, l'utilisation incorrecte du service ou tout bogue dans les systèmes appelants. Une "violation de quota" signifie qu'un utilisateur n'a pas respecté le quota fixé pour un service particulier.

Le quota management ne peut être appliqué que si l'utilisateur peut être authentifié, quel que soit le type de sécurité appliqué (pour les services Web SOAP: accès avec certificat ou avec STS, pour REST avec JWT délivré par le serveur d'autorisation eHealth). En d'autres termes, ce type de quota ne peut actuellement entrer en vigueur pour:

- si la phase d'authentification ou d'autorisation n'a pas abouti pour un service sécurisé
- pour les opérations non sécurisées d'un service

Les quotas peuvent être appliqués aux services SOAP et REST et sont basés sur les options de sécurité possibles offertes par chacune de ces technologies.

Suite à la migration d'Oracle Service Bus vers la passerelle API Axway, nous pouvons maintenant spécifier une configuration par service qui appliquera cette restriction aux appels.

Les principales fonctionnalités du Quota-Management sont :

- Peut être défini par service.
- Peut être défini par seconde, minutes, heures et par jour.
- Peut s'appliquer sur l'ensemble du service ou sur le nombre d'erreur du service par utilisateurs.
- Peut s'appliquer sur une authentification ou pas de l'utilisateur.
- Peut être activé en mode d'alerte (Warning) ou en mode de blocage dès que le quota est dépassé.
- Rapportage :il peut être disponible dès que le quota est dépassé. En plus, un rapportage journalier permet d'avoir une visualisation des dépassements de la journée

De nouvelles fonctionnalités seront prévues dans les prochaines versions de l'API Gateway à savoir :

- Quota par opération du service.
- Quota pour des opérations de service non-sécurisé.
- Quota du total de nombre de MB que l'utilisateur a déjà envoyé en combinaison ou pas avec le quota du nombre d'appels.
- Quota par type d'entité authentifiée (une organisation de soins de santé doit avoir un quota plus grand qu'un professionnel individuel).



3. Support

3.1 Helpdesk eHealth platform

3.1.1 Certificates

Pour accéder à l'environnement sécurisé de la plateforme eHealth, vous devez disposer d'un certificat eHealth, qui identifie l'initiateur de la demande. Si vous ne l'avez pas, merci de consulter le chapitre sur les Certificats eHealth sur le portail de la plateforme eHealth :

- <https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/nl/ehealth-certificaten>
- <https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/fr/certificats-ehealth>

Pour les problèmes techniques concernant les certificats eHealth, veuillez contacter :

- Acceptance: acceptance-certificates@ehealth.fgov.be
- Production: support@ehealth.fgov.be

3.1.2 Pour les problèmes dans l'environnement de production

eHealth platform contact centre:

- Tel: 02 788 51 55 (tous les jours ouvrables de 7 h à 20 h))
- Mail: support@ehealth.fgov.be
- Formulaire de contact :
 - <https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/nl/contact> (NL))
 - <https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/fr/contact> (FR)

3.1.3 Pour les problèmes dans l'environnement d'acceptance

Integration-support@ehealth.fgov.be

3.1.4 Pour les questions business

- Concernant un projet existant: le chef de projet pour ce projet ;
pour RNConsult : RRNConsult@ehealth.fgov.be
- Concernant un nouveau projet : info@ehealth.fgov.be

3.2 Status

Le site <https://status.ehealth.fgov.be> est l'outil de surveillance et d'information du fonctionnement ICT des services de santé en ligne partenaires du système eSanté belge.

3.3 Autorisation du Comité Sectoriel

Pour l'utilisation du service RNConsult PSEUDO, une autorisation du Ministre de l'Intérieur (RN) et du Comité de Sécurité de l'information (BIS) est requise.



4. Description business du service de base

4.1 Description business

RNConsult eH PSEUDO regroupe un ensemble de 3 services qui permet, dans le respect des autorisations juridiques, de rechercher et consulter des données d'une personne au sein du registre national et du registre de la banque carrefour et si autorisés d'obtenir les mutations.

SERVICES DISPONIBLES PSEUDO RNCONSULT

Les services RNConsult eH PSEUDO sont composés des services suivants ¹:

- **PSEUDOPersonService**

Consultation des données d'identification d'une personne dont le NISS ou NISS BIS est envoyé pseudonymisé.

La requête et la réponse se font sur base d'un NISS Pseudonymisé, tandis que les données transmises sont en clair.

En principe, les nom/prénom ne seront ni demandés par le client, ni retournés vu l'utilisation du service PSEUDO et l'objectif poursuivi de ne pas pouvoir ré-identifier un patient.

- **PSEUDOInscriptionService (service lié avec PSEUDOPersonNotificationService)**

Gestion par les organisations/institutions de l'enregistrement d'un patient au service d'abonnement des mutations sur base d'un NISS Pseudonymisé.

- **PSEUDOPersonNotificationService (service lié avec PSEUDOPersonNotificationService)**

Gestion (récupération et suppression) par une instance autorisée des mutations sur base d'un NISS Pseudonymisé.

Important: chaque utilisateur reçoit un accès aux données pour lesquelles une autorisation juridique préalable a été obtenue.

4.2 Liste des groupes cibles

En fonction des délibérations juridiques, une instance peut être autorisée à accéder à un ou plusieurs services RN CONSULT PSEUDO-compatibles. L'accès est limité aux données autorisées.

¹ <https://www.ehealth.fgov.be/ehealthplatform/fr/service-webservices-RNConsult>



5. Quota management

5.1 Règle de bonne utilisation des services PSEUDORNConsult eH

5.1.1 Règles d'utilisation générale

Les instances demandant l'accès aux services PSEUDORNCONSULT sont tenus de mettre en œuvre les cookbooks pour tous les services autorisés dans la délibération juridique. Ce n'est qu'après une évaluation favorable d'un rapport de test, à soumettre pour les services demandés, que ces instances auront accès à ces services. Tant que tous les services repris pour ce client dans la délibération n'auront fait l'objet d'un rapport de test positif, l'accès aux services PSEUDORNCONSULT ne sera pas ouvert.

Après réussite des tests, une instance reçoit un APPLICATION ID.

Si cette instance fait appel à plusieurs sous-traitants, l'instance utilisatrice doit obtenir autant d'application ID qu'il y a d'utilisateurs et pour chaque nouvel application ID demandé, un formulaire de demande d'autorisation d'utilisation des webservices eHealth PSEUDORNCONSULT (accessible sur le portail eHealth) doit être transmis au Comité de Sécurité de l'information. Si ultérieurement, l'utilisateur rompt le contrat avec le sous-traitant, la Plate-forme eHealth doit en être informée (mail à RRNCONSULT@ehealth.fgov.be) pour supprimer l'accès via cet Application ID aux services.

Il est demandé , pour garantir la bonne disponibilité du service, à chaque utilisateur de limiter le nombre d'exécutions ou de consultations simultanées à maximum 4 par client pour l'ensemble des services « PSEUDORNCONSULT ».

Nous rappelons qu'il est interdit de « rester » en acceptation sans entreprendre les démarches nécessaires (validation de votre rapport de test) dans un délai raisonnable pour passer en production.

5.1.2 Recommandation pour les utilisateurs de PSEUDOPersonNotificationService :

Nous rappelons que pour gérer les mutations des données signalétiques, le client doit avoir accès à la fois au service PSEUDOINSCRIPTIONSERVICE et au service PSEUDOPERSONNOTIFICATIONSERVICE.

Il est **exigé** du client qui s'abonne aux mutations PSEUDO de venir chercher les mutations **deux fois par jour**, idéalement vers 11h et vers 18h et ce, CHAQUE JOUR.

Nous insistons sur l'importance de bien maintenir les données d'identification à jour et donc de gérer les notifications liées aux mutations quotidiennement (quota par batch : minimum : 100/ maximum : 1000).

Les opérations de nettoyage en cas de manquement à l'obligation mentionnée ci-dessous ne sont **pas** autorisées dans le cadre des services PSEUDO. En cas de non récupération dans les temps des mutations, le client sera tenu d'être obligé de faire des appels à PSEUDO PersonService .

Un monitoring de la gestion correcte des mutations PSEUDO est donc attendu de façon journalière de la part de l'utilisateur de ce service.



5.1.3 Quelques rappels clarifiant la transmission de changement de NISS dans un environnement PSEUDO et l'impact sur l'inscription PSEUDO (en complément des exemples et informations déjà décrites dans les cookbooks à ce sujet)

Dans un environnement PSEUDO, le client utilisateur recevra les changements de NISS PSEUDO comme suit :

ETAPE 1 : le client utilisateur envoie une requête avec NISS A PSEUDO à la Plate-forme eHealth via PSEUDOPersonService.

Si changement de NISS au moment de la consultation (A remplacé par B) :le retour dira NISS A PSEUDO est remplacé par NISS B PSEUDO et les données retournées concerneront les données du NISS B PSEUDO

ETAPE 2 : le client utilisateur va inscrire Le NISS A via PSEUDOInscriptionService

Si changement de NISS au moment de la consultation (A remplacé par B) :une erreur parviendra au client utilisateur (NISS A PSEUDO remplacé par B PSEUDO) et ensuite le client utilisateur doit réinscrire le NISS B PSEUDO

ETAPE 3 : PSEUDOPersonNotificationService

2x par jour le client utilisateur appelle la Plate-forme eHealth en batch selon les règles de bonnes gouvernance.

Le service va répondre au client en indiquant le NISS A PSEUDO et le NISS B remplacé en format PSEUDO.

Point d'attention : dans ce cas, le client devra aussi refaire une inscription sur NISS B PSEUDO !

Il y a bien entendu d'autres casus, veuillez-vous référer aux cookbooks pour la liste complète !

5.1.4 Que faire en cas d'indisponibilité ?

Si le service PSEUDORNCONSULT est indisponible, sachez qu'il n'y a pas de solution BCP. L'utilisateur devra ultérieurement rappeler le web service. Pour connaître, les indisponibilités ou interruptions, veuillez-vous référer au site : <https://www.status.ehealth.fgov.be/fr>

Petits rappels utiles :

- Veuillez vérifier que votre certificat eHealth est toujours valable ou pensez à le renouveler à temps pour éviter des ruptures de services.
- Si votre organisation évolue sur le plan juridique ou administratif , en cas de changement business important, en cas d'adaptation des autorisations juridiques ou en cas de changement de DPO, il vous est demandé de directement prendre contact avec la plate-forme eHealth. Lors de l'ouverture des accès, c'est en effet le DPO de l'institution qui est désigné comme point de contact de la Plate-forme eHealth. Toute communication en lien avec ce service sera d'ailleurs envoyée exclusivement au DPO de l'institution.

5.2 Définition du quota à appliquer par end-point

Les données provenant des sources authentiques sont une seule fois mises à jour par journée. Nous préconisons donc que l'appel au(x) service(s) PSEUDOPERSONSERVICE eH soit limité à un par jour et par patient.



5.3 Information à fournir au support en cas de problème

En cas de problème, veuillez à transmettre les informations suivantes aux ligne de support (Voir Chap. 3)

- l'URL du service appelé (démontre aussi l'environnement)
- request/response complète
 - sans information personnelle
 - au minimum l'ID dans l'élément XML Response ou le HTTP header de la réponse « X-CorrelationId »)
- certificat utilisé
- timing de la tentative
- copie d'écran si pertinent

